



PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Blois, le 20 avril 2021

Elections départementales des 20 et 27 juin 2021 – Dépôt des candidatures

Les électeurs de chacun des cantons de Loir-et-Cher sont convoqués en vue d'élire, au scrutin majoritaire à deux tours, deux conseillers départementaux de sexe différent formant un binôme.

Le 1^{er} tour de scrutin se déroulera le dimanche 20 juin. Un 2nd tour sera organisé le dimanche 27 juin dans les cantons où l'élection ne sera pas acquise au 1^{er} tour.

Les binômes doivent souscrire, avant chaque tour de scrutin, une déclaration conjointe de candidature. Elle mentionne également, pour chaque candidat, la personne appelée à le remplacer comme conseiller départemental. Le candidat et son remplaçant sont de même sexe.

Quand déposer sa candidature ?

- **pour le 1^{er} tour de scrutin** : entre le lundi 26 avril et le mercredi 5 mai 2021, les jours ouvrés, sur RDV de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00
- **pour le 2nd tour de scrutin** : le lundi 21 juin 2021 de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Comment prendre rendez-vous ?

Afin de limiter les temps d'attente et respecter les mesures sanitaires, les candidats sont invités à prendre rendez-vous dès maintenant via le module accessible sur le site Internet www.loir-et-cher.gouv.fr

Où déposer sa candidature ?

Les déclarations de candidature doivent être déposées en préfecture, place de la République à Blois, par un membre du binôme de candidats, son remplaçant ou un mandataire désigné par les deux membres du binôme de candidats.

Où trouver les documents utiles au dépôt des candidatures ?

Les imprimés nécessaires au dépôt des candidatures ainsi que l'ensemble des informations relatives à ce scrutin (guide des candidats, propagande, mandataires financiers...) sont disponibles sur le site de la préfecture à l'adresse suivante :

<https://www.loir-et-cher.gouv.fr/Politiques-publiques/Citoyennete-Elections/Elections-departementales-et-regionales-2021/Departementales-2021>

D'autres informations pourront être ajoutées sur cette page web après réception des instructions nationales.

Contacts presse

Service départemental de la communication interministérielle
02.54.81.55.80 – 02.54.81.55.82 | pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr
www.loir-et-cher.gouv.fr | @prefet41